

L'affaire Baudraz

M. Maurice Vuilleumier, pasteur à Chesalles sur Moudon, fait la déclaration suivante :

Pris à partie par le tribunal militaire dans l'un de ses considérants du jugement Baudraz, les pasteurs soussignés estiment de leur devoir de déclarer ce qui suit :

1. Loin de considérer John Baudraz comme un illuminé, nous estimons son attitude conforme à l'esprit de l'Évangile tel que nous le comprenons.

2. Étant nous-mêmes à l'abri et ne sachant si, dans sa situation, nous aurions eu le courage d'agir comme lui, aucun de nous ne l'a jamais engagé à prendre sa grave décision.

3. Mais puisqu'elle était visiblement inspirée de l'Évangile et ne pouvait, à nos yeux, que contribuer activement à faire sortir le monde de l'ornière sanglante où il est enlisé, nous aurions été infidèles à notre ministère en le décourageant.

4. Nous ne nous sommes pas lassés, par contre, de l'inviter à peser les mobiles et la gravité de son acte, convaincus que s'il s'y mêlait la moindre parcelle d'orgueil ou d'entêtement, il en deviendrait stérile et coupable.

5. Nos convictions ne nous empêchent pas de rendre l'hommage qui est dû à la foi d'admirables chrétiens et à la fidélité de ceux qui, éclairés autrement ou appelés par Dieu à d'autres missions, font, sous les armes, eux aussi, et parfois héroïquement, leur devoir.

Maurice VUILLEUMIER,

Jules VINCENT,

Arnold PORRET,

Louis MONASTIER-SCHROEDER

A propos de Baudraz, il est bien exact que le général a fait grâce au condamné de la peine de l'emprisonnement.